

LE SOCIAL PAR L'EXEMPLE

La CGT dénonce l'accord "sécurisation de l'emploi"

La CGT, tout comme FO d'ailleurs, n'a pas signé l'accord dit de "sécurisation de l'emploi" visant à apporter plus de flexibilité pour les entreprises et de sécurité pour les salariés. Et plutôt que de longs discours théoriques, l'Union locale a choisi de rappeler le long combat des Lustucru d'Arles. A ce jour, toutes les voies juridiques ont en effet été épuisées, et les "salariés ont été rétablis dans leur droit" ajoute Claude Mas (ULCGT). "Mais ces indemnités ne remplaceront jamais un emploi. Beaucoup de nos camarades sont toujours plongés dans la précarité depuis la fermeture du site" souligne Serge Bonutti, militant et ex-Lustucru.

Petit retour en arrière. Décembre 2003, Arles est inondée. Le tissu économique est sérieusement touché. Mars 2004, Panzani annonce la fermeture de son site Lustucru situé en zone nord. Un long, un très combat s'amorce. Les salariés occupent le site durant 18 mois en continuant à percevoir leurs sa-



Rassemblés à la bourse du travail, les cégistes arlésiens ont dénoncé le texte sur la "flexisécurité" qui n'aurait pas permis aux ex-Lustucru de faire valoir leur droit en justice.

PHOTO EDUARD COLLOT

laire. "C'était toujours ça de gagné" poursuit Serge Bonutti. Les salariés portent un projet de SCOP (coopérative ouvrière) qui capote, "visiblement le propriétaire n'avait pas l'intention de faire naître un concurrent" sourit le secrétaire symbolique son site à la ville

mais pas les machines qui sont démenagées et vendues.

Sans cause réelle et sérieuse

La partie économique est perdue, pas la judiciaire. Prud'hommes, procès en appel, Cour de cassation, la route a été longue mais au final la justice a reconnu que les licenciements étaient "sans cause réelle et sérieuse". Maigre consolation pour les salariés même si le syndicat obtient une sorte de reconnaissance morale de son action. "De nombreuses dispositions immédiates vont accélérer les licenciements, les rendre moins coûteux pour l'entreprise et moins facilement contestables pour les salariés.... Si les dispositions de cet accord avaient été effectives en 2004, date de fermeture de l'usine, les salariés ex-Lustucru et leurs organisations syndicales n'auraient jamais pu en contester les causes pas plus qu'obtenir réparation financière" martèle Nicole Dedieu, secrétaire de l'ULCGT.

Jean-Luc PARPALEIX

BR N